

XXI^e Congrès de l'Union Nationale des Cadres, Maîtrises et Techniciens (UNCMT-FO) : 14 juin 2016

« Construisons les réponses syndicales de demain ! »



Les délégués Maîtrises et cadres FO sont appelés à participer au Congrès UNCMT-FO le 14 juin prochain au 44 Rue Louis Blanc - Paris 10^{ème}.

Nul doute que la richesse des débats et les échanges fructueux permettront d'aborder les multiples facettes de l'univers professionnel des maîtrises et des cadres ainsi que les réponses syndicales appropriées. Enfin, la question de la syndicalisation dans

l'encadrement sera plus que jamais à l'ordre du jour.

Eric PERES, Secrétaire général de l'Union des Cadres et Ingénieurs FO, et François GRASA, Secrétaire général de la Fédération FO des Cheminots, participeront au Congrès de l'UNCMT-FO.

Loi Travail

Pourquoi la mobilisation doit continuer !



Au prétexte de simplifier le Code du Travail afin de créer des emplois, le projet de loi retenu par le Gouvernement bouleverse les principes fondamentaux du droit social en remettant en cause la hiérarchisation des normes.

Dans une logique qui n'a jamais été démontrée, la dynamique soutenue par le Gouvernement est celle de faciliter la rupture du contrat de travail afin d'en favoriser soit-

disant la conclusion. En effet, même s'il a déjà été contraint de reculer sur les mesures les plus provocatrices, même s'il est obligé, sous la pression de la rue, de recevoir et d'écouter les organisations de jeunesse, le Gouvernement persiste dans sa volonté d'imposer son projet de loi ; un projet ouvrant la voie à autant de « droit du travail » qu'il existe d'entreprises ! Un projet permettant d'imposer « le travailler plus pour gagner moins » tout en étant menacé d'être licencié plus facilement.

INFO-Négo ou INFO-Nigaud ???



La Direction vient de mettre en place, avec la volonté d'occuper tous les canaux d'information à disposition, une application pour Smartphone afin d'expliquer les négociations sur notre régime et nos conditions de travail qui seront abrogés avec le RH0077 au plus tard au 1^{er} juillet 2016.

Face aux interrogations des cheminots, y compris dans l'encadrement, elle a pris le parti d'enjoliver les négociations entre l'UTP, les représentants du Gouvernement et les Fédérations de Cheminots ; toujours sur la ligne « le Statut reste inchangé », « les 35h00 subsistent », « on va se rattrapper avec les accords d'entreprise » ... Ces « miroirs aux allouettes » n'abuseront pas l'encadrement qui redoute une dégradation de son environnement professionnel.

Décret socle : où en sommes-nous ?



En plus d'éclater la SNCF en trois entreprises juridiquement séparées et de ne pas régler la dette du système ferroviaire, la loi du 4 août 2014 impose la mise en place d'un décret socle, une convention collective de branche, et des accords d'entreprise ; ce qu'à FO, nous appelons la « fusée à 3 étages ».

Le Gouvernement a fait paraître une version dite stabilisée du décret socle au 10 mars dernier ; il avait annoncé son intention de la publier au JO au 15 avril 2016.

Mais face à lui se dressent les cheminots (y compris l'encadrement) qui ont compris que le décret socle est d'un niveau très inférieur au RH0077 (qui est aussi un décret).

Pour FO, nous avons pour notre part largement interpellé le patronat ferroviaire et les représentants du gouvernement sur notre exigence de voir le RH0077 imposé en lieu et place du décret socle :

« Le RH 0077 pour tous les cheminots. Tous les cheminots au RH0077 ! »

A ce jour, le décret a été transmis au conseil d'état qui ne s'est pas encore prononcé sur sa validité.

Vous avez dit DIGITAL !



SNCF fait la promotion du tout numérique ; elle a lancé depuis quelques mois le « Digital » avec comme devise : « tout digital pour tous, clients et agents ».

Elle entend s'engouffrer dans l'engouement des réseaux sociaux, du Cloud et autres objets connectés ; plus de 80 000 agents vont être pourvus de tablettes ou de smartphones ... En effet, les Maîtrises et les Cadres, prioritairement équipés, deviennent employables au delà des limites de temps et de l'espace (de travail bien sûr). L'entreprise y voit là une opportunité sans précédent d'augmenter la productivité (certains parlent même de « 4^{ème} révolution industrielle »).